

**COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal  
du lundi 3 juin 2013**

Date de convocation : 27/05/2013

Présents : Ms MAURY, MOTY J., BARDY, GUENON, PIALAT, Mmes SAINT-LOUPT, BOURRINET, DUCLOUT, LABUSSIÈRE

Absents : Ms ROUSSE, MOTY B, BAGOUET, LINTHOUT, GEFFRE, HITIER Mmes GAILLOT, DUVAL

Pouvoirs : M. ROUSSE J à M. MAURY JC  
M. GEFFRE B à M. GUENON M  
M. HITIER G à Mme SAINT-LOUPT

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire : Mme LABUSSIÈRE

Le conseil municipal autorise la modification de l'ordre du jour et pourra ainsi aborder le point suivant :  
- École départementale de musique

#### **PERSONNEL**

- Décision à l'unanimité de créer un poste à durée déterminée en CUI/CAE, à compter du 10 juin 2013 à raison de 22 heures par semaine pour les besoins du service technique.
- Décision à l'unanimité de remettre en place le système d'astreinte pendant la saison piscine 2013.

#### **COMPTABILITE**

- Décision à l'unanimité de rembourser à la communauté de communes du pays de Chalais les frais afférents à l'occupation des locaux du Point informations tourisme du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 30 avril 2013 et de ne pas demander le paiement des loyers pour cette période (travaux d'accessibilité de la mairie).

#### **ACQUISITION**

- Décision à l'unanimité d'acquérir une superficie d'environ 206 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée section 367 ZB N°18 appartenant à la maison de retraite au prix de 100 € pour les besoins de la nouvelle station d'épuration (poste de refoulement). Les frais de géomètres et d'actes seront supportés par la commune.
- Décision de passer avec la Maison de retraite une convention de servitude de passage pour les canalisations de refoulement qui passeront sur les parcelles 18 et 35 section 367 ZB. L'acte de vente et la convention de servitude seront confiés à l'étude de Maître DELOM.
- Décision à l'unanimité d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle section C N°490 « près de Lamballerie » d'une superficie de 375 m<sup>2</sup> qui correspond à la voie communale rue Pascaud Chocqueur et qui appartient à la Maison de Retraite.

#### **LOCATION**

- Par courrier reçu en date du 7 Mai 2013, Mlle POVREAU Mélanie demande la résiliation de son bail au 31 mai 2013 pour le logement qu'elle occupe au 62 rte de Barbezieux. Accord à l'unanimité.

#### **ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE**

- Accord à l'unanimité pour signer une convention entre le Conseil Général de la Charente la Commune et le Collège de Chalais pour accueillir l'école départementale de musique.

#### **PRESBYTERE**

Vu la délibération 116/2012 en date du 5 novembre 2012,

Vu la réalisation des travaux au 1<sup>er</sup> étage du Presbytère assurée financièrement par M. Metreau Michel

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet d'acte contenant « prêt à usage ou commodat » qui définit les conditions d'occupation du presbytère cadastré section C N°661 41 Rue du Château à compter du 15 avril pour une durée de 5 ans par M. Michel Metreau. Monsieur le Maire précise que l'étude pour le projet d'aménager une salle d'exposition à des fins culturelles et artistiques au rez-de-chaussée de l'immeuble et le projet de donation de M. Metreau se poursuivent.

#### **TRAVAUX**

- Point sur les travaux du cimetière St-Christophe
- Point sur les travaux « trottoirs et voirie »
- Point sur les travaux du rond point du Fagnard
- Point sur les travaux dans le cadre du FDAC

#### **SUBVENTION**

- Vu la demande de l'Association Solidarités Jeunesses Poitou-Charentes et considérant que cette association est un partenaire à la mise en place d'un chantier de jeunes sur la commune. Décision à l'unanimité d'allouer une subvention de 50 € à l'Association Solidarités Jeunesses.

#### **INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE**

- Avenant N°2 au bail du 16 rue de Périgueux pour le transférer à Mlle Laurie PONTERY à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Info sur le repas africain des écoles
- Info sur le projet de déménagement du centre socio culturel
- Info sur l'étude hydraulique réalisée sur la place du champ de foire démontrant que la zone inondable n'occupe pas toute la place. La construction de la maison de santé pourrait être alors envisagée.

Le Maire

*Jean-Claude MAURY*